

Association Caravane culturelle syrienne.
36, rue Keller
75011 Paris

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 octobre 2014

Le 25 octobre 2014, à 19 heures à Paris, les fondateurs de l'association Caravane culturelle syrienne se sont réunis en assemblée générale constitutive à Paris 11e, 36, rue Keller.

Etaient présents (ou représentés) : *Walaa Dakak, Waddah Garman, Jacqueline Pons, Benjamin Lydon, Ahmad Kaddour, Walid El Masri, Emad Mustafa, Issa Rashed, Nahed Badawie, Vincent Commaret, Catherine Estrade, Kouloud Al Zghayare, Mohamad Al Roumi, Philippe Poyeton, Meyar Al Roumi, Amélie Duhamel, Jack Ralite, Assem Al Bacha, Ernest Pignon-Ernest, Khaled Al jaramani, Muhanad Al Jaramani, Hala Omran, Ali Kaaf, Razan Nassreddine, Khaled Soliman, Bahram Hajou, Nicole Fernandez, Hussam Eldin Mouhammad, Jaber Al Azmeh, Marcel Bozonnet, Issam Ballouz, Florence Aubin, Bernard Gortais, Tammam Azzam, Jacques Gaillot, Dominique Blanc, Nouri Al Jarrah, Farouk Mardam Bey, Najwa Sahloul, Gaswan Zerikly, Ammar Al Beik, Eslam Abo Shkir, Ashraf Kateb, Fosca Al Roumi, Anne Regourd, Marie-Françoise George, Maram Al Masri, Naïssam Jalal, Samar Yazbek, Beatrice Soulé, Ammar Abd Rabbo, Bachar Rahmani, Jean-Pierre Sinapi, Yves Clot, José Garçon, Horst Brandenburg, Shada Safadi, Clio Makris, Catherine Farhi, Ziad Majed, Ziad Homsy, Wladimir Glasman, Paul Rondin, Olivier Py, Raphaël Pitti, Marthe Bernus Taylor,*

L'assemblée générale a désigné Mohamad Al Roumi en qualité de président de séance et Walaa Dakak, en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance a mis à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il a rappelé que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association
- Présentation du projet de statuts
- Adoption des statuts
- Désignation des premiers membres du bureau
- Reprise des actes passés pour le compte de l'association en formation
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin le président a exposé les motifs du projet de création de l'association et commenté le projet de statuts.

Il a ouvert la discussion. *Un débat s'est instauré entre les membres de l'assemblée. Il a confirmé la ligne anti-régime dictatorial de l'association et sa position pour une Syrie libre et démocratique. Le règlement intérieur de l'association qui sera rédigé par le bureau devra se doter des moyens pour empêcher toute déviation à cette ligne politique. Les signataires ont validé les statuts et élu les membres du bureau.*

Quand plus personne n'a demandé la parole, le président a mis successivement aux voix les délibérations suivantes.

1ere délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2e délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau :

- Mohamad al Roumi, président
- Ahmad Kaddour, trésorier
- Walid El Masri, secrétaire général

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2015 au plus tard.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Signatures